



Local de réflexion

MODALITÉS,
FONCTIONNEMENT ET
RÔLES DES
INTERVENANTS AU
LOCAL DE RÉFLEXION
À L'ÉCOLE.

1. PRINCIPES DE BASE DU LOCAL DE RETRAIT

- L'élève ne peut être privé de cours sans raison majeure et sans avoir bénéficié d'autres stratégies d'intervention (techniques d'intervention en classe, rencontre individuelle, appel aux parents, etc.).
- La démarche stratégique d'utilisation du local de retrait s'effectue en trois temps.
 - Avant : modalités d'encadrement de la sortie de classe de l'élève.
 - Pendant : modalités d'encadrement de l'élève au local de retrait.
 - Après : modalités d'encadrement de l'élève lors de sa réintégration en classe.
- Le local de retrait est utilisé dans une démarche éducative.
 - Gestion du comportement (réflexion, intervention, pratique d'habiletés sociales, etc.);
 - Réussite scolaire (motivation, organisation, etc.).
- Les travaux effectués par l'élève sont de deux types :
 - Scolaire (production académique);
 - Comportemental (réflexion sur le comportement inapproprié et sur celui à adopter).
- Le local de retrait peut être utilisé à la période, à la demi-journée, à la journée ou pour un certain nombre de journées, selon un horaire déjà établi et connu de l'élève.
- Le local de retrait peut aussi être utilisé lors des retours de suspension à l'extérieur de l'école, dans une démarche de réintégration progressive de l'élève en classe.

3. OBJECTIFS DU LOCAL DE RETRAIT

- Identifier avec l'élève les causes de ses difficultés comportementales (difficultés académiques, anxiété, motivation, conflits, etc.);
- Soutenir l'élève dans la maîtrise de ses comportements et l'acquisition de nouveaux comportements plus adaptés;
- Accompagner l'élève dans sa démarche personnelle de résolution de conflits;
- Aider l'élève à développer le sens des responsabilités et l'autodiscipline;
- Aider l'élève à préciser ses besoins, et à les exprimer d'une manière plus adaptée;
- Recueillir des connaissances sur les facteurs qui contribuent aux problèmes de comportement, et mettre en place des mesures préventives afin d'en diminuer la fréquence;
- Accompagner l'élève dans une démarche de réintégration en classe dans le but d'en favoriser la réussite.

4. RÈGLES EN VIGUEUR AU LOCAL DE RETRAIT

(Du point de vue de l'élève utilisateur)

- Je m'assois à la place désignée par l'intervenant scolaire.
- Je lève la main pour obtenir le droit de parole de la part de l'intervenant scolaire.
- Je garde le silence en tout autre temps.
- Je fais tout le travail demandé.
- Je demeure assis à ma place.

5. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

- **L'élève**

Il est le principal intervenant et agent de son changement. Il se présente au local de retrait avec son formulaire de référence, son matériel scolaire, et il doit respecter les règles en vigueur au local. Le refus de respecter ces règles mène à une référence à la direction de l'école.

- **L'enseignant de la classe**

Il utilise le local de retrait en dernier recours. Il remplit le formulaire de référence en indiquant clairement les motifs du retrait de la classe. Il fournit le travail à être complété par l'élève, téléphone aux parents pour les informer, et est disponible pour rencontrer l'élève dans les deux jours suivant son retrait du cours. Cette dernière rencontre peut se dérouler en présence d'un autre intervenant scolaire (en éducation spécialisée, psychoéducation, psychologie, travail social, un enseignant-ressource, etc.).

- **L'intervenant scolaire du local de retrait**

Il a un rôle d'encadrement, d'accompagnement et de soutien auprès de l'élève. Il accueille l'élève au local, supervise le travail à compléter, accompagne l'élève dans sa démarche personnelle de réflexion, et l'aide à trouver des moyens plus adaptés de résoudre les conflits. Il sert en quelque sorte de pont entre les enseignants, les ressources professionnelles de l'école et l'élève. Il est donc l'intervenant scolaire pivot par rapport aux trois temps de la démarche stratégique d'utilisation du local de retrait (**avant, pendant, après**).

Il fait le bilan de la situation, recueille les informations nécessaires et assure le suivi auprès des personnes concernées. Il accompagne l'élève et l'enseignant dans une courte rencontre de réintégration.

En collaboration avec les ressources professionnelles de l'école, il amène l'élève à objectiver une situation problématique, tout en favorisant chez cet élève l'acquisition de nouvelles habiletés pour surmonter ses difficultés, se défaire des comportements qui nuisent à sa réussite scolaire et adopter des comportements plus acceptables.

- **Les ressources professionnelles des services éducatifs complémentaires et particuliers (psychologue, psychoéducateur, orthopédagogue, travailleur social, infirmière, etc.)**

Elles collaborent avec l'intervenant du local de retrait, peuvent transmettre des informations jugées pertinentes concernant l'élève, participent à la mise en place de stratégies efficaces d'intervention auprès de l'élève, rencontrent les élèves retirés de leurs cours à des fins de consultation au besoin et sous référence de l'équipe école.

- **L'enseignant-ressource** (secondaire)

Un travail de collaboration est privilégié afin d'adopter des pratiques semblables et d'utiliser les mêmes stratégies.

- **La direction de l'école**

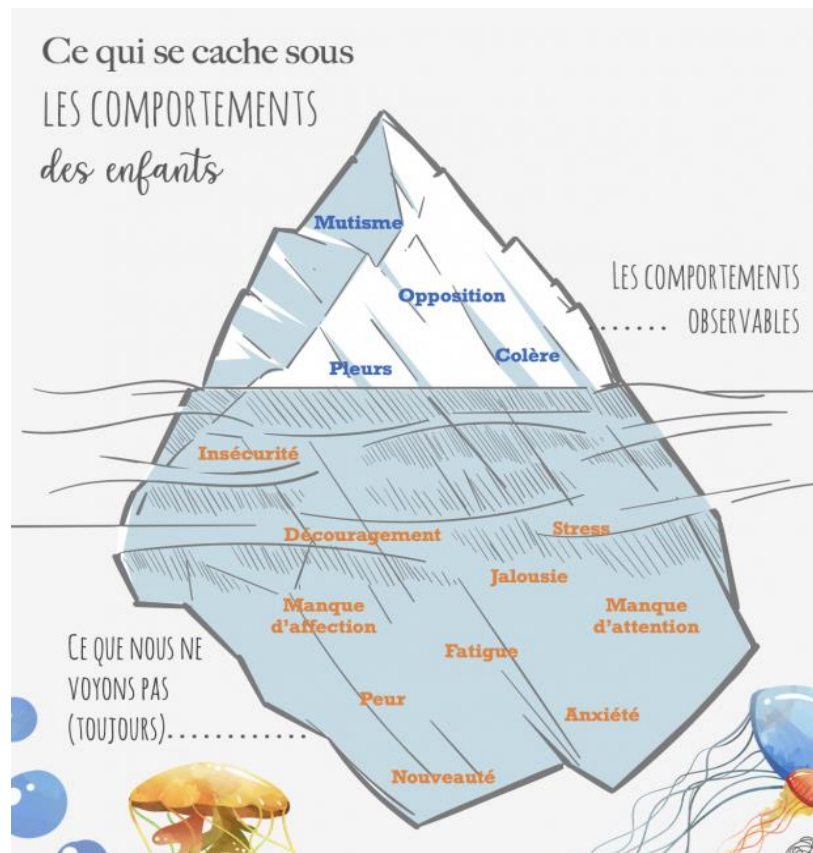
Elle doit s'assurer que la démarche éducative de gestion des règles de vie (manquements mineurs et majeurs) est respectée et appliquée tel que prévu. Elle a l'autorité de suspendre un élève, dans le respect et la cohérence inhérents à cette même démarche éducative. Elle a la responsabilité de s'assurer que les interventions ayant mené l'élève au local de retrait, voire même à sa suspension, ont été rigoureusement appliquées par tous les intervenants scolaires concernés.

6. ORGANISATION PHYSIQUE ET ATMOSPHÈRE DU LOCAL DE RETRAIT

- Pour que le retrait de l'élève soit efficace, le lieu où il se produit doit permettre à l'élève de se centrer sur lui-même et sur la situation qu'il vient de vivre. Il faut donc limiter le plus possible les interrelations entre tous les élèves en retrait, les

discussions à voix haute entre intervenants et élèves, de même que les déplacements. Un coin de discussion privé peut être aménagé afin de permettre les échanges.

- Les tables individuelles de travail pour les élèves sont isolées les unes des autres (à l'aide de paravents) et un intervenant scolaire est continuellement attiré à la surveillance des élèves présents dans le local de retrait. Une atmosphère de calme et de silence propice à la réflexion est privilégiée.
- Le nombre d'élèves présents au local de retrait augmente forcément l'émission de bruits et les sollicitations. Il est donc important que chaque élève référé à ce local le soit pour les bonnes raisons. Celles-ci doivent donc répondre rigoureusement aux motifs pour lesquels le local de retrait existe. Des problématiques telles que l'oubli du costume d'éducation physique, un malaise physique, un devoir non fait, une signature non remise, une reprise d'évaluation, etc. n'ont pas à être gérées dans ce local. Elles doivent être référées ailleurs dans l'école.



RÉFÉRENCES

COURTOIS, S. Cadre de référence au local L'intervalle pour une suspension d'une période, école polyvalente Saint-Jérôme, CSRDN, 2009, (document en construction, version provisoire).

GIRARD, Rock et autres. Projet éducatif et code de vie, école secondaire Académie Sainte-Marie, CS des Premières Seigneuries, année scolaire 2007-2008.

GIRARD, Rock. Réflexions en vrac sur le local de retrait (tirées d'un document de travail de la polyvalente de Thetford Mines), 2010.

MASSÉ, Line, et autres. Les troubles de comportement à l'école : prévention, évaluation et intervention, Québec, Gaétan Morin éditeur, Chenelière Éducation, 2006, 400 p.

PAQUET, Alain. Les Capsules clin d'œil, recueil de 55 fiches de réflexion, Montmagny, CS de la Côte-du-Sud, 2010.

ROUSSEAU, Nadia et LANGLOIS Lyse. Vaincre l'exclusion scolaire et sociale des jeunes, Québec, Les Presses de l'Université, 2003 (ISBN 2-7605-1226-6).

ROYER, Égide, et autres. Le PASS : Guide de prévention de l'exclusion scolaire au secondaire, Groupe de recherche en intervention auprès des élèves en difficulté, Québec, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Commission scolaire des Chutes-Montmorency, 1993, 75 p.

TERRIEN, Isabelle et PAQUET, Alain. Encadrement des élèves : recueil pour les enseignants, projet alternatif au local de retrait, école secondaire Bon-Pasteur, Montmagny, CS de la Côte-du-Sud, 2009.

TURMEL, Nathalie. Procédure de retrait, Comité d'harmonisation, Québec, CS de la Capitale, 2008.